



lettre eep santé

Lettre à
distribuer aux
salariés !

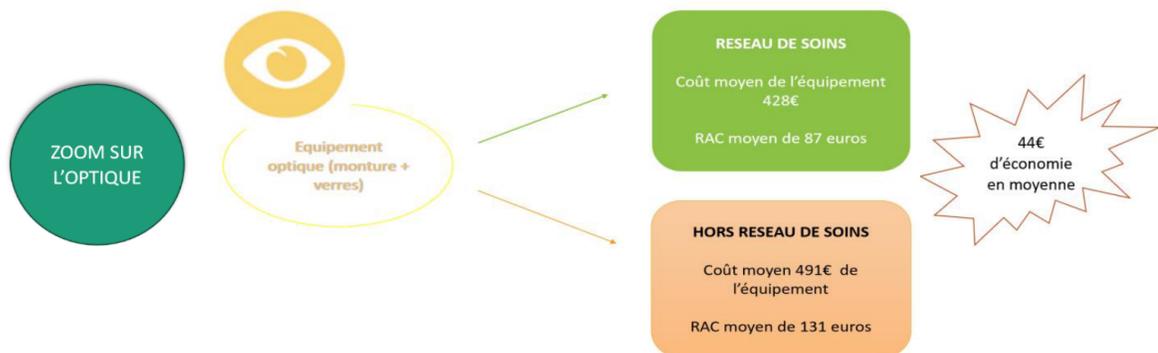
Lettre de la Commission paritaire *EEP Santé*
à destination des salariés et des
établissements de l'enseignement privé

n°25 Novembre 2023

LES RESEAUX DE SOINS : DES EQUIPEMENTS OPTIQUES DE QUALITE POUR UN MOINDRE COUT

J'utilise le réseau, je fais des économies ! En s'équipant chez un professionnel adhérent aux réseaux de soins des assureurs recommandés par le régime *EEP Santé*, les affiliés améliorent leur pouvoir d'achat. L'objectif de ces réseaux est de diminuer les coûts de santé tout en garantissant au bénéficiaire un service de qualité pour un reste à charge limité. Pour rappel, le reste-à-charge (RAC) correspond au montant restant à la charge du bénéficiaire après remboursement de la Sécurité sociale et du régime *EEP Santé*.

Les 3 réseaux à retenir !



Itelis : <https://www.itelis.fr/>
Kalixia : <https://www.kalixia.fr/>
Carte Blanche : <https://www.cartelblanchepartenaires.fr/sante/espace-complementaire-sante>

A noter que les réseaux ont mis en place des services d'information médicale et sociale ainsi que des services spécifiques pour les garanties optiques.

Concernant les services d'information médicale et sociale, un centre d'appel téléphonique est disponible pour répondre à toutes les questions dans les domaines de la prévention (vaccinations, prévention bucco-dentaires, allergies), la nutrition (comportement alimentaire, obésité, diététiques pour les enfants), des nouvelles techniques médicales (soins palliatifs, médecines douces, opération de la myopie, défibrillateur cardiaque implantable...) ou encore sur toutes démarches administratives (aide au maintien à domicile des personnes âgées et prise en charge de la dépendance, aides financières en cas d'hospitalisation, structures d'accueil médicalisées...).

Le service optique met notamment à disposition des bénéficiaires la compétence de spécialistes afin de les aider à mieux analyser l'offre au moment de l'achat de lunettes correctrices. Il permet l'étude de devis et des simulations de remboursement.

A noter que concernant l'équipement optique (verres + monture), 56 % des bénéficiaires du régime EEP santé ont utilisé le réseau de leur assureur et font donc confiance à ces professionnels tout en bénéficiant de garanties additionnelles.

UTILISER LES EQUIPEMENTS 100% SANTE

Donner à tous les Français un accès à des soins de qualité, pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie obligatoire et complémentaire, dans le domaine de l'optique, de l'audiologie et du dentaire, constitue l'un des objectifs du 100% santé. Son objectif est clair : améliorer l'accès à des soins de qualité et renforcer la prévention, partant du constat que des assurés renonçaient à se soigner en raison du coût.

Concernant le régime **EEP Santé**, en 2022, **45% des assurés ont eu utilisé le panier 100% santé pour le dentaire avec un reste-à-charge 0€**. En dentaire, la prévention est primordiale. Consultez votre dentiste 1 fois par an ! Le panier 100% santé vous le permet. Sachez que les professionnels de santé ont l'obligation de vous présenter un devis avec un équipement 100% santé et dans le cas contraire, demandez-le !

Nous vous rappelons que dans le tableau des garanties du régime **EEP Santé**, les prestations des paniers 100% santé sont visibles grâce au logo suivant :



Les paniers 100% santé contiennent des équipements de qualité :

